

Schéma d'ensemble de la formation statutaire obligatoire

Formation d'intégration
(= Nomination dans le cadre d'emplois)

5 jours
(toutes catégories) -

Pendant la 1^{ère} année suivant la nomination

Durées forçibles

(Réduction possible de la durée en fonction des diplômes, de l'expérience et des

Formation de professionnalisation
(= adaptation au 1^{er} emploi)

Entre 5 jours
(durée plancher) **et 10 jours** (durée plafond)
- cat.A -

Entre 5 jours
(durée plancher) **et 10 jours** (durée plafond)
- cat.B -

Entre 3 jours
(durée plancher) **et 10 jours** (durée plafond)
- cat.C -

Dans les 2 années suivant la nomination

(Réduction possible de la durée en fonction des diplômes, de l'expérience et des formations

Formation de professionnalisation
(= tout au long de la vie professionnelle)

Intervention libre dans l'intervalle des 5 ans (selon les besoins)

Entre 2 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour toutes les catégories)

Dans une période de 5 ans

Intervention libre dans l'intervalle des 5 ans (selon les besoins)

Entre 2 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour toutes les catégories)

Dans une période de 5 ans

Affectation, dans l'intervalle des 5 ans, dans un poste à responsabilité

Entre 3 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour les agents accédant à un poste à responsabilité)

Dans les 6 mois suivant la nomination dans un poste à responsabilité

A l'issue de la formation « prise de poste à responsabilité », démarrage d'une nouvelle période de 5 ans

Entre 2 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour toutes les catégories)

Dans une période de 5 ans

(Réduction possible de la durée en fonction des formations suivies)

Schéma d'ensemble de la formation statutaire obligatoire

Formation d'intégration
(= Nomination dans le cadre d'emplois)

5 jours
(toutes catégories) -

Pendant la 1^{ère} année suivant la nomination

(Réduction possible de la durée en fonction des diplômes, de l'expérience et des

Formation de professionnalisation
(= adaptation au 1^{er} emploi)

Entre 5 jours
(durée plancher) **et 10 jours** (durée plafond)
- cat.A -

Entre 5 jours
(durée plancher) **et 10 jours** (durée plafond)
- cat.B -

Entre 3 jours
(durée plancher) **et 10 jours** (durée plafond)
- cat.C -

Dans les 2 années suivant la nomination

(Réduction possible de la durée en fonction des diplômes, de l'expérience et des formations

Formation de professionnalisation
(= tout au long de la vie professionnelle)

Intervention libre dans l'intervalle des 5 ans (selon les besoins)

Entre 2 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour toutes les catégories)

Dans une période de 5 ans

Intervention libre dans l'intervalle des 5 ans (selon les besoins)

Entre 2 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour toutes les catégories)

Dans une période de 5 ans

Affectation, dans l'intervalle des 5 ans, dans un poste à responsabilité

Entre 3 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour les agents accédant à un poste à responsabilité)

Dans les 6 mois suivant la nomination dans un poste à responsabilité

A l'issue de la formation « prise de poste à responsabilité », démarrage d'une nouvelle période de 5 ans

Entre 2 jours (durée plancher) et 10 jours (durée plafond)
(pour toutes les catégories)

Dans une période de 5 ans

(Réduction possible de la durée en fonction des formations suivies)

Durées fongibles